



# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2017

### Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire et Alain PHILIPPE – Maire délégué.

André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS –Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA – Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET – René GUIGARD - Céline MAFFRE – Frédérique MOISSET et Cécile MICHAUD, conseillers municipaux.

Excusés : Marie DICORATO - Jimmy GRONDIN - Patricia JANTET - Christine LECHON - Francisco MARTINEZ et Vanessa VEILLON.

Absents : Patrick CHARNAY et Jean-Michel SALQUE

Pouvoirs : Patricia JANTET à Bernard MICHAUD – Jimmy GRONDIN à Fabrice GROS - Francisco MARTINEZ à Bruno FORT – Marie DICORATO à Didier BONNARD -

Secrétaire de séance : Fabrice GROS

Rédacteur du procès-verbal : Virginie BURDET

### ORDRE DU JOUR :

- Tarifs cantine à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
- Mise en place d'un dépositaire pour les cimetières communaux et sa tarification
- Reprise d'une concession au cimetière
- Proposition ONF du programme de coupe en forêt communale 2018 et désignation d'un garant
- Désignation d'un membre du conseil municipal pour délivrer une décision d'urbanisme au Maire
- Avis sur la proposition d'inscriptions au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
- Rapports SOGEDO services de l'eau potable et de l'assainissement 2016
- Bail ORANGE sur hameau de Pugieu (commune nouvelle)
  
- Communication du rapport d'activité 2016 du Sivom
- Communication du rapport sur l'assainissement non collectif de la CCBS
- Point sur consultations en cours

Monsieur Fabrice GROS est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 19 juin 2017 ; il est adopté à l'unanimité.

*Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de retirer la délibération concernant le renouvellement du bail Orange sur le hameau de Pugieu sachant que le bail en cours est valable jusqu'au 31 décembre 2018.*

*Le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de cette délibération.*

Information du Maire dans le cadre de la délégation générale qui lui a été accordée :

La convention avec le club de Basket de Belley pour l'animation des T.A.P. est renouvelée pour l'année scolaire 2017-2018.

### **Tarifs cantine à compter de la rentrée scolaire 2017-2018**

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas du restaurant scolaire est actuellement fixé à 4.20 € sans revalorisation depuis le 2 septembre 2013.

Il rappelle aussi la décision de créer un second service en raison du nombre croissant d'enfants qui fréquentent chaque jour la cantine.

Il précise enfin que la capacité d'accueil de la salle étant de 50 enfants, ce seuil risque d'être régulièrement atteint à partir de la rentrée de septembre en raison de l'augmentation des effectifs de l'école.

Monsieur le Maire explique enfin que la gestion de deux services nécessite la présence de personnel pour la surveillance des enfants générant ainsi des frais supplémentaires pour la commune.

C'est pourquoi, en accord avec la commission chargée des affaires scolaires qui a étudié ce dossier, il propose de fixer le prix du repas à 4.70€ à compter du 4 septembre 2017.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **Mise en place d'un dépositaire pour les cimetières communaux et sa tarification.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour les communes de disposer d'un caveau provisoire destiné, le cas échéant, à accueillir un cercueil avant son inhumation définitive. Pour être en conformité avec la législation, le caveau provisoire doit être en mesure de respecter certaines règles de décence et de salubrité, parmi lesquelles une capacité d'accueil raisonnable.

Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse que d'une demeure provisoire, ce caveau doit assurer des protections suffisantes contre d'éventuelles agressions extérieures, telles que des conditions climatiques rigoureuses ou des dégradations volontaires de sépulture.

Enfin, la loi impose également que le caveau provisoire soit équipé d'un mécanisme de fermetures mettant le cercueil à l'abri de tout accident.

Le CGCT prévoit que le dépôt temporaire du cercueil dans un caveau provisoire ne puisse pas excéder une durée de 6 mois.

Passé ce délai, et en l'absence de toute opposition, la commune sera en mesure de procéder à l'inhumation du défunt ou à sa crémation.

Néanmoins, Monsieur le Maire propose de définir un tarif applicable à la famille du défunt, selon la durée d'utilisation de ce caveau provisoire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser dans le cimetière de Pugieu qui dispose de la place nécessaire, un caveau provisoire d'une capacité de deux cercueils, destiné à la commune nouvelle de CHAZEY-BONS ; fixe le tarif de mise à disposition de ce caveau provisoire à 30€ par semaine au-delà du premier mois gratuit, sans excéder une durée totale d'utilisation de six mois.

### **Reprise d'une concession au cimetière**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu par courrier une déclaration de renonciation à une concession par le successeur d'un concessionnaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de cette concession N°166, dont l'état d'abandon a été constaté à une reprise dans les conditions prévues par les articles L2223-13 et suivants du CGCT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du successeur du concessionnaire d'abandonner la concession au profit de la commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession n°166, abandonnée par son concessionnaire au profit de la commune

**Proposition ONF du programme de coupe en forêt communale 2018 et désignation d'un garant**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2018 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier et invite l'assemblée à se prononcer.

M. Bernard MICHAUD, adjoint aux espaces verts, explique qu'en raison d'un défaut d'accès à la parcelle concernée, ces travaux sont reportés en 2020.

Accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

**Désignation d'un membre du conseil municipal pour délivrer une décision d'urbanisme au Maire**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, il n'a pas pris part au vote et n'a pas fait valoir le pouvoir qui lui a été donné.

Monsieur André MASLANKIEWICZ, adjoint en charge de l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que Monsieur Didier BONNARD, Maire, a déposé une demande de permis de construire afin de transformer un hangar agricole en garage, à Chazey.

Il donne lecture de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, et, étant précisé qu'une délégation de signature du maire à l'un de ses adjoints ne saurait suffire à rendre ce dernier compétent pour signer ledit arrêté (Conseil d'état 26 février 2001), Monsieur MASLANKIEWICZ indique qu'en conséquence il n'est lui-même pas habilité dans le cas présent.

Il convient de désigner au sein du Conseil municipal un élu afin de prendre la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité Madame Christine COCHET.

**Avis sur la proposition d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il précise que les itinéraires en projet d'aménagement pour accueillir des randonneurs sur la commune ne sont pas totalement inscrits à ce Plan.

Ainsi, un projet de mise à jour du PDIPR a été élaboré sur la commune concernant la Voie Communale dite *du cimetière* à Pugieu.

Après avoir pris connaissance de ce projet et compte tenu de sa pertinence, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable et de donner son accord à l'inscription de voies communales et chemins ruraux figurant dans ce projet (ci-joint états cadastraux et plan).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le projet de PDIPR sur le département de l'Ain et donne son accord à la Communauté de Communes Bugey Sud pour demander au conseil départemental de l'Ain d'inscrire au PDIPR des tronçons d'itinéraires, propriétés de la commune, et non encore inscrits, dont la liste et le plan sont annexés.

**Rapports SOGEDO services de l'eau potable et de l'assainissement 2016**

Monsieur Alain PHILIPPE, Maire délégué en charge des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune nouvelle de Chazey-Bons, présente les rapports techniques et financiers établis par la SOGEDO, société fermière, rendant compte de la gestion de ces services pour l'année 2016, notamment la conformité de l'eau aux critères de potabilité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces rapports.

### Communication du rapport d'activité 2016 de l'ex-Sivom

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'ex-Sivom – dissous le 31 décembre 2016 et dont les compétences ont été reprises par la Communauté de Communes Bugey Sud.

Ce rapport est consultable en Mairie ou à la CCBS.

### Communication du rapport sur le SPANC – Service public d'Assainissement Non Collectif de la CCBS

Monsieur le Maire présente le rapport du SPANC, établi par les services de la CCBS, et indique qu'il est consultable en Mairie.

### Point sur les consultations en cours

Monsieur le Maire rappelle que des consultations de maîtrise d'œuvre sont en cours pour les travaux de traversée et d'aménagement du Bourg. L'Agence d'Ingénierie de l'Ain, recrutée pour les consultations, a présenté un classement des 6 réponses, toutes de qualité, reçues. Une procédure de négociation est en cours avec les deux entreprises arrivées en tête de classement.

La consultation pour la rénovation du réseau d'eau de Chazey n'a apporté qu'une seule réponse, d'un montant nettement supérieur à l'estimation. Il a été convenu avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain de lancer une nouvelle consultation.

### Informations diverses

-Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du City Stade aura lieu le vendredi 15 septembre à 18h00.

- La Commune souhaite lancer la démarche « participation citoyenne » sur la commune. Ce dispositif – encadré par la Gendarmerie Nationale - consiste à sensibiliser les habitants et à les associer à la protection de leur environnement en adoptant une attitude solidaire et vigilante.

#### **Les principaux objectifs de la démarche :**

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Dans cette optique le recrutement de deux à trois référents par hameau est attendu. Plus d'informations sont disponibles sur le Site Internet de la Commune.

- Alain PHILIPPE rappelle la Journée Portes Ouvertes & inauguration officielle en soirée par la Communauté de Communes à l'Actipôle BUGÉY SUD, à Virignin, nouvel espace d'activité, parc d'activités générateur d'éco-activités : **vendredi 29 septembre à 16h30.**
- André MASLANKIEWICZ annonce qu'avec la fin de l'enquête publique du SCOT, la commune de Chazey-Bons aura deux ans pour mettre son P.L.U. en conformité avec le SCOT. Lancement de la procédure en 2018 ; l'agence d'ingénierie de l'Ain sera sollicitée pour le choix de l'architecte urbaniste.
- La Commission Finances se réunira début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 août 2017.

A Chazey-Bons, le 15 septembre 2017

Le Maire, Didier BONNARD

